



**délibération :
D_2022_5_8**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 50

Votants : 56

**Objet : RPE de Bray-
sur-Seine -Avenant n°1
à la convention de
mise à disposition de
locaux avec la
commune de Bray-sur-
Seine**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de la commune de Luisetaines, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 07 Septembre 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame ROUILLARD Maryse, Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur FLAMEY Francis a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Madame CHARLES Sabine, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 19/09/2022

ID : 077-200040251-20220913-D_2022_5_8-DE

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°39 en date du 4 août 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu la délibération n°1-01-12-18 du 4 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes ;
Vu la délibération n°2-02-10-15 du 13 octobre 2015 autorisant Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux avec la commune de Bray sur Seine pour l'accueil du bureau administratif du Relai Petite Enfance ;
Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux signée entre la commune de Bray sur Seine et la Communauté de communes Bassée Montois ;
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention ci-annexé ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 septembre 2022 ;

Considérant que la convention initiale prévoyait la mise à disposition d'une salle de 28m2 pour l'exercice des missions quotidiennes du Relai ;
Considérant que le bâtiment à évoluer au fil du temps d'une Maison des Associations, à une Maison d'accueil des services publics puis en dernier Maison France Service, les locaux mis à disposition ont aussi évoluer de 28m2 à 18m2 maintenant ;
Considérant que cette évolution nécessite la rédaction d'un avenant n°1 à la convention, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise disposition de locaux à titre gracieux, entre la Communauté de communes et la commune de Bray-sur-Seine.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/09/2022, transmis en sous-préfecture le 15/09/2022
et rendu exécutoire le 19/09/2022



Le président
Roger DENORMANDIE